



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHANCELADE**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-six mars deux mille vingt-quatre par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. SERRE, M. LAGOUTTE, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, Mme VANDENBERGHE, Mme LAUQUÈRE, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. GADY, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme RENAUD (pouvoir à M. COUDASSOT-BERDUCOU), Mme DAUDOU-ESPOSITO, M. ANDRÉ J. (pouvoir à M. ANDRÉ É.), M. LAPEYRONNIE (pouvoir à M. KUYE), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à Mme TOULLIER), M. CHAUMOND (pouvoir à M. LAGOUTTE), Mme CALEIX (pouvoir à Mme CASADO-BARBA).

ABSENTS : Néant.

Monsieur Fatahi KUYE est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vote du compte administratif 2023 : Commune

Rapporteur : Madame Marie-Laure FAURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2023 de la commune adopté, par délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2023 ;

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 présenté à la commission des finances du 18 mars 2024 ;

Considérant que la synthèse du compte administratif du budget communal pour l'exercice 2023 a été transmise avec la convocation du Conseil Municipal et que sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Considérant que ce document retrace l'exécution du budget de l'année écoulée, en effet, le compte administratif fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice et illustre les investissements réalisés ou engagés.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit sa présidente de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Madame Marie-Laure FAURE, adjointe au maire, présente, par section et chapitre, les crédits ouverts au budget 2023.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		BP 2023	Réalisé	FONCTIONNEMENT RECETTES		BP 2023	Réalisé
chapitres :				chapitres :			
011	Charges à caractère général	1 703 114,00	1 229 014,35	002	Excédent antérieur	908 868,27	
012	Charges de personnel	2 598 422,00	2 407 461,28	013	Atténuations de charges	75 000,00	179 541,12
014	Atténuations produits	32 619,00	32 310,34				
023	Virement prévisionnel invest	679 000,00					
042	Opérations ordre transfert entre sections (Amortissements+écritures ordre cessions)	230 000,00	636 121,33	042	Opérations d'ordre transfert entre sections (travaux en régie + écritures ordre cessions)	30 000,00	15 348,46
65	Autres charges gest courante	374 419,27	353 052,59	70	Produit des services	376 800,00	389 571,62
66	Charges financières	75 000,00	72 965,73	73	Impôts et taxes	3 331 099,00	3 384 035,82
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	2 117,30	74	Dotations, Subventions	925 815,00	925 350,58
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	4 000,00	276,17	75	Autres produits gest*	47 867,00	49 227,49
				76	Produits financiers	25,00	44,86
				77	Produits exceptionnels	2 500,00	411 775,00
				78	Reprises sur amortissements, provisions des actifs	3 600,00	1 743,33
TOTAL FONCTIONNEMENT		6 701 674,27	4 733 319,09	TOTAL FONCTIONNEMENT		6 701 674,27	5 356 636,36
Soit excédent de fonctionnement 2023 :				623 319,29			
INVESTISSEMENT DÉPENSES		BP 2023	Réalisé	INVESTISSEMENT RECETTES		BP 2023	Réalisé
chapitres :				chapitres :			
001	Solde d'exécution négatif reporté	298 048,54		001	Solde d'exécution de la section invest reporté		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (travaux en régie + plus value cession)	30 000,00	15 348,46	021	Virement prévisionnel/section fonctionnement	679 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	42 000,00		024	Produits des cessions (opérations d'ordre)	445 800,00	
16	Emprunts, dettes	410 806,16	402 394,10	040	Opérations d'ordre transfert entre sections (Amortissements)	230 000,00	636 121,33
204	Subventions d'équipements versées	80 500,00	35 328,00	27	Autres immobilisations financières	99 397,16	99 397,16
1010	Opération réserves foncières	200 000,00		18	Emprunt	300 450,00	395,00
1110	Opération V.R.D.	433 547,21	165 106,06	10222	FCTVA	95 000,00	94 853,38
1140	Complexe sportif	38 360,00	27 227,70	10226	Taxe aménagement	50 000,00	28 694,28
1210	Restructuration centre culturel	95 600,00	30 114,75	1058	Affectation du résultat	72 117,85	72 117,85
201101	Opération non individualisées	190 234,20	58 407,70	1010	Opération réserves foncières		
201201	Restauration du patrimoine	51 036,50	17 480,00	1110	Opération V.R.D.		
202202	Programme voie douce	480 000,00	5 863,92	1140	Complexe sportif	2 000,00	2 000,00
202203	Aménagement rue Jean Jaures	54 000,00	7 393,78	1210	Restructuration centre socio	162 888,60	88 388,60
202301	Rehabilitation refectoire restaurant en	250 000,00	7 620,00	201101	Opération non individualisées	0,00	22 500,00
202302	Modernisation éclairage public	60 000,00		201201	Restauration du patrimoine	7 779,00	7 779,00
				202202	Programme voie douce	480 000,00	
				202301	Rehabilitation refectoire restaurant enfant	89 700,00	
TOTAL INVESTISSEMENT		2 714 132,61	772 294,47	TOTAL INVESTISSEMENT		2 714 132,61	1 052 246,60
Soit excédent d'investissement 2023 :				279 952,13			

Oui l'exposé de Madame Marie-Laure FAURE, adjointe au maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (par 17 voix pour et 6 abstentions : M. GADY, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER et Mme CALEIX (pouvoir à Mme CASADO-BARBA))

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif pour l'exercice 2023 du budget communal ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 2 avril 2024.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Certifié exécutoire compte-tenu :

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Pascal SERRE
Maire

